



**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SUBMISSION À :**  
 Unité de réception des soumissions de l'Agence  
 Parcs Canada 4e Avenue Est, bureau 720  
 Calgary, AB T2G 4X3  
 Bid Fax: (866) 246-6893

**REVISION 003 TO INVITATION  
 TO TENDER**

**RÉVISION 003 À APPEL  
 D'OFFRES**

The referenced document is hereby revised;  
 unless otherwise indicated, all other terms and  
 conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf  
 indication contraire, les modalités de l'offre  
 demeurent les mêmes.

**Issuing Office - Bureau de distribution :**  
 Agence Parcs Canada  
 Service national de passation de marchés  
 220 - 4e Avenue Est, bureau 720  
 Calgary, AB T2G 4X3

**Title - Sujet :**  
 Travaux préliminaires de réfection des aires de fréquentation diurne  
 – parc national des Lacs-Waterton

<b>Solicitation No. - N° de l'invitation :</b> 5P420-19-0416/A	<b>Date :</b> 5 février 2020
---	---------------------------------

**Amendment No. - N° de modification :**  
003

**Client Reference No. - N° de référence du client :**  
2049

**GETS Reference No. | N° de référence de SEAG :**  
PW-20-00904047

<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin :</b> At - à : 14h00 On - le : 12 février 2020	<b>Time Zone - Fuseau horaire</b> HNR
--	--

**F.O.B. - F.A.B. :**  
**Plant - Usine :**     **Destination :**     **Other - Autre :**

**Address Enquiries to - Adresser toutes demande de renseignements**  
 à : Jen Maheu

<b>Telephone No. - N° de telephone :</b> (587) 432-8458	<b>Fax No. -N° de télécopieur :</b> (866) 246-6893	<b>Email Address – Courriel :</b> <a href="mailto:jennifer.maheu@canada.ca">jennifer.maheu@canada.ca</a>
--	---	---

**Destination of Goods, Services, and Construction - Destination des biens, services, et construction :**  
 parc national des Lacs-Waterton

**TO BE COMPLETED BY THE BIDDER - À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE**

**Vendor/ Firm Name - Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :**

**Address - Adresse :**

<b>Telephone No. - N° de telephone :</b>	<b>Fax No. - N° de télécopieur :</b>
--	--------------------------------------

**Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm**  
**Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur**

<b>Signature :</b>	<b>Date :</b>
--------------------	---------------

### Modification 003

La présente modification vise à diffuser des renseignements obtenus lors de la visite des lieux.

#### A) DATE DE CLÔTURE DES SOUMISSIONS

La date de clôture de l'appel d'offres n° 5P420-19-0416/A est repoussée du 11 février 2020 au **12 février 2020 à 14 h (HNR)**.

#### B) PRÉSENCES À LA VISITE DES LIEUX

Vendeur	Nom du représentant
Link Builders	George Robar
NW Lands	Bill Vooy
Ace Vegetation	Courtney Rupps
Taylor Construction	Jeremy MacLennan
DDF Contracting	Alex Dugal
Caliber Landscaping	Henry Bakker
Chevallier Geo-Con Ltd.	Norm Hanson
LW Dennis	
Nitro Construction	John Guliker
Vitae Enviro	Boyd Lyon
Wilco	Ray Cramer
Rosco's Tree Service	Adam Ross

Les coordonnées des participants sont disponibles sur demande et moyennant l'approbation des fournisseurs.

#### C) QUESTIONS ET RÉPONSES

**Q7 : Les arbres abattus ou déjà tombés devront-ils être évacués du site ou seront-ils utilisés comme bois de chauffage par Parcs Canada?**

R7 : Tout doit être évacué du site; Parcs Canada se réserve toutefois le droit de conserver tout matériau qui répond à ses besoins.

**Q8 : S'il y a trop de neige dans une zone ou sur le site pour un débroussaillage adéquat, est-ce que l'entrepreneur pourra achever les travaux à une date ultérieure?**

R8 : Cela pourrait être acceptable dans certaines circonstances, mais si les travaux s'effectuent après le début de la période de reproduction des oiseaux, un recensement des oiseaux devra être fait par le personnel de Parcs Canada avant de poursuivre le débroussaillage. Extensions of Time will be considered on a case by case basis and will be subject to the approval of the project authority.

**Q9 : Les travaux sur les toits doivent-ils s'effectuer, peu importe la quantité de neige?**

R9 : Oui, tant que Parcs n'interrompt pas les travaux.

**Q10 : Est-ce que les fermetures à la suite d'avalanches le long de la promenade Akamina affecteront les travaux à exécuter à l'AFD Little Prairie?**

R10 : Probablement pas, mais des interdictions d'arrêter pourraient être mises en place pour les déplacements le long de la promenade.

**Q11 : Quel type d'équipement est considéré comme acceptable par Parcs pour les travaux de débroussaillage?**

R11 : C'est principalement à l'entrepreneur de le déterminer. Si les travaux perturbent le sol, une évaluation archéologique sera requise. Tous les renseignements à ce sujet se trouvent dans les PGE du PNLW.

**Q12 : Peut-on réduire en copeaux les gros débris de bois et les épandre sur place?**

R12 : Non, les débris de bois réduits en copeaux doivent être évacués du site.

**Q13 : Les petits débris de bois du débroussaillage doivent-ils être évacués du site?**

R13 : Oui, tous les débris du débroussaillage doivent être évacués du site après la coupe.

**Q14 : Peut-on brûler les débris de bois sur place?**

R14 : Non, les débris de bois ne peuvent pas être brûlés sur place; ils doivent être évacués du site.

**Q15 : Est-ce que les gros débris de bois déjà tombés doivent également être enlevés dans le cadre du contrat de débroussaillage?**

R15 : Tous les débris dans la zone de débroussaillage doivent être évacués du site, même ceux déjà tombés.

**Q16 : Est-ce que les trous créés pendant l'enlèvement d'un bâtiment doivent être couverts? Est-ce que Parcs fournira les matériaux pour ce faire?**

R16 : Les trous doivent être couverts adéquatement; les matériaux requis ne seront pas fournis par Parcs.

**Q17 : Est-ce que les sites le long de la Route 5 resteront ouverts au public durant les travaux, comme indiqué au contrat?**

R17 : Ces sites seront probablement fermés pendant les travaux, pour la sécurité du public.

**Q18 : Est-ce que les souches déjà présentes dans les zones de coupe doivent être coupées selon les spécifications des documents d'appel d'offres?**

R18 : Oui, les souches dans les zones de débroussaillage doivent être coupées à la hauteur indiquée dans les documents d'appel d'offres.

**Q19 : À quel endroit les arbres que Parcs souhaite conserver devront-ils être transportés? Seront-ils laissés sur place?**

R19 : Oui, les arbres seront empilés sur place pour utilisation ultérieure par Parcs.

**Q20 : Qui devra embaucher l'archéologue, s'il y a lieu?**

R20 : Parcs fournira un archéologue, si le sol est perturbé.

**Q21 : Qui est en charge de l'arpentage?**

R21 : L'entrepreneur doit se charger de l'arpentage.

## **D) RÉVISIONS AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**

1. Remplacer la section 00 01 15 – LISTE DES DESSINS du devis par la version révisée jointe à la présente modification.
2. Remplacer la section 01 11 00 – SOMMAIRE DES TRAVAUX du devis par la version révisée jointe à la présente modification.
3. Remplacer la section 01 14 00 – RESTRICTIONS VISANT LES TRAVAUX du devis par la version révisée jointe à la présente modification.
4. Remplacer la section 01 27 00 – ÉVALUATION ET PAIEMENT du devis par la version révisée jointe à la présente modification.
5. Remplacer la section 31 11 00 – ENLÈVEMENT D'ARBRES du devis par la version révisée jointe à la présente modification.
6. Remplacer le DESSIN 5 – AIRE DE FRÉQUENTATION DIURNE HAY-BARN – PLAN D'ENSEMBLE DU SITE par la version révisée jointe à la présente modification.
7. Ajouter le document suivant *DSP2\_19-0416.zip*

*Les changements sont indiqués à l'aide de texte en rouge.*

## **E) APPENDICE 1 – FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS (voir la page suivante)**

**POUR QUE LA SOUMISSION SOIT JUGÉE RECEVABLE, LE SOUMISSIONNAIRE DOIT UTILISER LE FORMULAIRE D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX CI-JOINT. TOUTE SOUMISSION PRÉSENTÉE AVEC**

**L'ANCIEN FORMULAIRE D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX NE SERA PAS ACCEPTÉ.**

**LES MODIFICATIONS SONT MARQUÉES EN ROUGE.**

**Supprimer : APPENDICE 1 – FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS en entier**

**Remplacer par : voir la page suivante**

**LES AUTRES CONDITIONS NE CHANGENT PAS.**

## APPENDICE 1 – FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS (2 pages)

- 1) Les prix unitaires seront retenus pour établir le montant total des prix calculés. Toute erreur arithmétique à cet appendice sera corrigée par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter la soumission si quelconque des prix soumis ne tient pas fidèlement compte du coût de l'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique.

On rappelle aux soumissionnaires qu'ils sont responsables de s'assurer d'inclure dans leurs prix tous les travaux décrits dans les dessins et devis. Les prix pour les travaux qui ne sont pas pris en compte dans le tableau des prix unitaires, y compris, sans s'y limiter, la mobilisation, la démobilisation, etc. doivent être inclus dans le tableau des prix forfaitaires.

### MONTANT FORFAITAIRE

Le montant forfaitaire désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix forfaitaire.

- (a) Les travaux inclus dans le montant forfaitaire représentent tous les travaux qui ne sont pas inclus dans le tableau des prix unitaires.

Article n°	Section du devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix total estimatif (taxes en sus)
1	01 27 00	Installation de chantier et désinstallation de chantier	Montant forfaitaire	1	\$
2	01 27 00 02 41 16	Démolition de la structure	Montant forfaitaire	1	\$
3	01 27 00 07 01 50.23 07 41 13 07 62 00	Remplacement du toit pour l'AFD Lost Horse	Montant forfaitaire	1	\$
4	01 27 00 07 01 50.23 07 41 13 07 62 00	Remplacement du toit pour l'AFD Little Prairie	Montant forfaitaire	1	\$
<b>MONTANT FORFAITAIRE (MF) Excluant les taxes applicable(s)</b>					<b>\$</b>

## TABLEAU DES PRIX UNITAIRES

Le tableau des prix unitaires désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix unitaires.

- a) Les travaux faisant partie de chaque article sont tels que décrits aux sections du devis en référence.  
b) Le prix unitaire ne doit pas inclure de montants pour des travaux qui ne sont pas inclus aux articles de prix unitaires.

Article n°	Section du devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (taxes en sus)	Prix total estimatif (taxes en sus)
1	01 27 00 31 10 00	Débroussaillage	mètre carré	9,500	_____ \$	_____ \$
2	01 27 00 31 11 00	Abattage d'arbres	Arbre	100	_____ \$	_____ \$
3	0 27 00 31 11 00	Premier jour pour la taille des arbres	1 <sup>er</sup> jour	1	_____ \$	_____ \$
4	01 27 00 31 11 00	Jours suivants pour la taille des arbres	par jour	19	_____ \$	_____ \$
<b>TOTAL DES PRIX CALCULÉS (TPC) Excluant les taxes applicables</b>						_____ \$

<b>MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION (MF +TPC) Excluant les taxes applicables</b>	
--	--